

# CONVENTION de STAGE

<p><b>DATE DU STAGE</b></p> <p style="text-align: center;">Du <b>Lundi 04 Novembre Au</b> <b>Vendredi 08 Novembre</b> <b>2019</b></p>	<p style="text-align: center;"><u>ENTREPRISE d'ACCUEIL</u> (Identité, adresse, tél, etc...)</p>	<p style="text-align: center;"><u>STAGIAIRE</u></p> <p>Nom .:</p> <p>Prénom .:</p> <p>Adresse .....</p> <p>.....</p> <p>Tél. ....</p> <p>Responsable .....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;"><u>ORGANISME de PLACEMENT</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Collège Elise DEROCHE</b> 127 voie André SEYRAC BP 70015 33490 LE PIAN SUR GARONNE Tél. 05 57 98 11 50</p> <p><u>Le Principal : L. PRÉVOST</u> <u>Professeur Principal du Stagiaire :</u></p>																																								
<p><b>OBJECTIFS GENERAUX</b></p>	<p>. Respecte les objectifs du stage . Accueille le stagiaire et désigne une personne ressource :</p> <p>M.....</p> <p>.....</p> <p>.</p>	<p>. Respecte le cadre et les objectifs du stage</p>	<p>. Présente le stagiaire et les <u>objectifs du stage</u> :</p> <p>- découverte d'une entreprise et de ses différents acteurs. - éventuellement, confirmation ou validation d'un projet personnel.</p>																																								
<p><b>CADRE JURIDIQUE</b></p>	<p>. Vérifie que son assurance garantit sa responsabilité civile. . Peut hospitaliser le stagiaire en cas d'urgence . Signale immédiatement toute absence du stagiaire au Collège. . Horaires de travail :</p>	<p>. Se conforme au règlement de l'entreprise et à ses contraintes. . Demeure sous statut scolaire . N'est pas rémunéré par l'entreprise . Est bénéficiaire accident du travail . Les parents autorisent l'hospitalisation en cas d'urgence s'ils ne peuvent être prévenus . Prévient l'entreprise et le Collège en cas d'absence.</p>	<p>. Vérifie que le stagiaire est couvert par une assurance qui garantit sa responsabilité civile</p>																																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="width: 15%;">Matin</th> <th style="width: 15%;">Après-midi</th> <th style="width: 15%;">Total / Jour</th> <th style="width: 55%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Lundi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Mardi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Mercredi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Jeudi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Vendredi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Samedi</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>Total hebdomadaire :</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Matin	Après-midi	Total / Jour	Observations	Lundi					Mardi					Mercredi					Jeudi					Vendredi					Samedi					<b>Total hebdomadaire :</b>				
	Matin	Après-midi	Total / Jour	Observations																																							
Lundi																																											
Mardi																																											
Mercredi																																											
Jeudi																																											
Vendredi																																											
Samedi																																											
<b>Total hebdomadaire :</b>																																											
<p><b>DEROULEMENT DU STAGE</b></p>	<p>. Informe largement le stagiaire sur la structure de l'entreprise et son fonctionnement., lui permet de s'entretenir avec un ou plusieurs professionnels.</p>	<p>. Respecte les horaires de l'entreprise, son fonctionnement et les personnels . Se mobilise de façon constructive et active dans ses observations. .</p>	<p>S'assure du bon déroulement du stage . Reste l'interlocuteur privilégié du stagiaire et de l'entreprise . visite le stagiaire dans l'entreprise</p>																																								
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>. Rencontre et échange, avec le professeur visitant le stagiaire dans l'entreprise.</p>	<p>. Rédige son rapport de stage. . Présente son rapport à l'oral . met son rapport à la disposition des autres élèves, une copie pourra être envoyée au responsable de l'entreprise, une autre, rester au CDI.</p>	<p>Etablit une grille d'évaluation des rapports . . évalue les rapports à l'aide de cette grille .</p>																																								
<p><b>LE STAGE PEUT ETRE INTERROMPU EN CAS DE NECESSITE, PAR DECISION CONJOINTE</b></p>																																											

ANNEXE A LA CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION  
EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 4153-1 à 4153-3  
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.331-5, L.332-3, L.335-2, L.411-3, L.421-7, L.911-4 ;  
Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;  
Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;  
Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans.

Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel. Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Conditions de stage :

**La présence de l'élève dans l'entreprise ne pourra excéder 7 heures par jour. Elle débutera au plus tôt à 6 heures et s'achèvera au plus tard à 20 heures. Elle n'excèdera pas 30 heures hebdomadaires pour les élèves de moins de 15 ans et 35 heures pour les élèves de plus de 15 ans.**

**Rapport de stage :**

L'élève rédigera un rapport de stage et en assurera la présentation orale . Ecrit et oral seront évalués par une équipe enseignante.

Date :  
Signature du Responsable  
de l'entreprise :

Date :  
Signature du Responsable  
de l'élève :

Date :  
Signature de l'élève :

Date :  
Signature du Principal :